

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [avril-deschenes-cssphares-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/21c13ab5c64ad2364122e4bf>

Date d'obtention : 2026-08-24 15:42:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours prendre le temps de remplir la grille et de rencontrer les jeunes pour avoir leur version des faits. Par la suite informer la sureté comme le protocole le demande.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut prendre le temps de suivre les étapes du protocole mise en place.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer les autres jeunes pour avoir leur version des faits sans leur mettre des mots dans la bouche.